

***Allocution de Son Excellence
Madame Adeline Magloire Chancy,
Ministre de la Condition féminine
et aux Droits des Femmes***

***49^{ème} session de la Commission
de la Condition de la Femme
Beijing # 10
New York 28 février au 11 mars 2005***

Excellence, Madame la Présidente de la Commission de la Condition des Femmes,
Distingués Délégués

Mesdames, Messieurs,

Qu'il me soit permis de rendre hommage à Madame Kang, Présidente de notre Commission ainsi qu'à tous les Membres du Bureau pour leur souhaiter plein succès dans la direction de nos travaux.

Je voudrais, par ailleurs me rallier à la déclaration faite par la Jamaïque au nom du Groupe des 77 et la Chine.

Madame la Présidente

Au moment où nous célébrons le dixième anniversaire de la Plateforme d'Action de Beijing, Haïti tente difficilement de sortir d'une suite de crises politiques qui n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement de l'ensemble des institutions du pays et qui les fragilise grandement.

L'histoire fragile du Ministère à la Condition Feminine et aux Droits des Femmes illustre bien, malgré les efforts accomplis, les failles d'Haïti dans la mise en oeuvre du Plan d'Action de Beijing.

Le MCFDF, créé suite aux revendications des femmes et dans la mouvance de la préparation de la quatrième Conférence de Beijing, est chargé de définir des politiques devant agir sur la condition des femmes en Haïti. Notre participation à la dite conférence a été préparée dans un esprit de concertation avec les organisations de femmes, et des mécanismes ont été immédiatement mis en place en vue d'élaborer le Plan d'Action National.

Toutefois, 10 ans après, les résultats sont plutôt mitigés. Des difficultés de divers ordres, dues surtout à une mauvaise gouvernance, n'ont pas permis la concrétisation d'un certain nombre d'engagements. L'une des priorités pour l'actuel Gouvernement de transition est le redressement du Ministère à la Condition Feminine et aux Droits des Femmes.

Le Ministère à la Condition Feminine, réaffirmant les engagements contractés à Beijing, a fait de l'égalité entre les sexes, dans une dynamique de concertation avec les organisations de femmes, sa principale boussole. L'administration actuelle s'active pour inscrire de manière durable cette préoccupation dans toutes les politiques et dans tous les programmes de l'Etat.

Nous sommes à la veille du 8 mars et en dspt de certaines contraintes déjà énoncées, nous sommes fières d'annoncer a cette tribune, que l'Etat haïtien est en train de se donner les moyens de generaliser l'analyse des rapports sociaux de sexe.

Republique d'Haïti

Ministere d la Condition Feminine et aux Droits des Femmes

Allocution de la Ministre Adeline Magloire Chancy

49^{ème} Session de Commission de la Condition de la Femme

Page 1 sur 2

Madame la Présidente

Le respect des droits des femmes et l'élimination de toutes les formes de discrimination à leur encontre, constituent la base de tout développement durable et la condition sine qua non à l'établissement de la démocratie. Haiti accorde une importance extreme à ces principes qui sont réaffirmés dans les Objectifs de Développement

Aujourd'hui, nous sommes en mesure de faire état devant cette illustre assemblée, d'un certain nombre de réalisations récentes. Je voudrais citer entre autres, l'établissement de mécanismes inter-institutionnels basés sur un partenariat actif, assurant la prise en compte de l'analyse de genre dans les politiques et programmes; une restructuration institutionnelle s'étendant jusqu'au niveau des régions du pays, afin d'assurer le suivi des actions de l'Etat; la mise en place de mécanismes de concertation avec la civile, sur les grands dossiers de la condition féminine, et également, avec les organismes internationaux oeuvrant en Haiti sur la problématique de la violence spécifique contre les femmes; la définition d'un plan d'action contre les violences à l'égard des femmes, priorisant la santé intégrale pour les femmes; l'adoption d'un décret faisant passer le viol, de crime contre l'honneur, à celui de crime capital contre la personne; et pour terminer, la révision d'un certain nombre de textes de loi discriminatoires contre les femmes en vue de les harmoniser conformément aux prescrits constitutionnels et aux conventions internationales, textes qui seront présentés à la prochaine législature.

Soyez convaincus, Madame la Présidente, que l'équipe du Ministère a conscience des enjeux de l'égalité des sexes dans une société en proie à d'immenses difficultés et dans un monde où le bien-être des femmes n'est pas toujours au centre des préoccupations. Dans les pays en développement, comme Haiti, les défis concernent notamment la lutte contre l'exclusion, contre la féminisation de la pauvreté et contre la violence. Les concernent aussi le respect des droits des femmes à tous les niveaux, y compris les droits sexuels et reproductifs. Agir sur de tels phénomènes est une exigence auquel l'Etat haïtien ne saurait se dérober. Comme le veulent la Plateforme d'Action de Beijing et tous les autres grands instruments régionaux et internationaux qui ont suivi, dont le dernier en date, le Consensus de Mexico, il est impératif d'agir pour permettre à la nation haïtienne de reconstruire sa confiance en l'avenir et offrir un autre lendemain à ses filles et ses fils.

L'utopie a réuni des femmes du monde entier à Beijing. Que l'utopie soit encore le ferment qui guide les travaux de cette assemblée! En effet, c'est en osant penser le monde autrement que nous pourrions collectivement le transformer.

New York, le 2 mars 2005